

<http://www.snetap-fsu.fr/Un-eleve-de-l-enseignement.html>



Un élève de l'enseignement agricole public menacé d'expulsion

- En Région -

Date de mise en ligne : mercredi 19 avril 2006

Date de parution : 25 avril 2006

Copyright © Snetap-FSU - Tous droits réservés

Une manifestation a eu lieu à Nevers devant le commissariat de police le 18 avril 2006 à 19 h 30 et s'est poursuivie dans la nuit jusqu'à 2 h 30, pour soutenir le jeune Patrick N'Zinga, élève en terminale [BEPA](#) SAP (service aux personnes) au [LPA](#) de Plagny-Sermoise.

Sans papiers depuis quatre ans qu'il est en France, où il est arrivé à l'âge de 15 ans, il est hébergé aujourd'hui par une association de Nevers et scolarisé au LPA horticole. Il est quasi seul au monde en France où il n'a apparemment qu'un seul appui mais avec lequel les rapports sont un peu distendus.

Il n'a aucun papier pour que son examen puisse être validé (il peut le passer muni d'une carte de scolarité avec photo) alors qu'il est un élève brillant qui a 17/20 de moyenne générale.

Les recours qu'il a déposés ont tous été perdus (il en demeure un, mais il n'est pas suspensif).

Mardi 18 avril, il est allé au commissariat car il y avait été convoqué... pour se faire coffrer, en fait. L'association qui l'héberge ne s'est malheureusement pas rendu compte de la gravité de la situation et l'a laissé y aller ; ce qu'il ne faut évidemment jamais faire.

Pure coïncidence, sans aucun doute : cette convocation était prévue le mardi 18 avril, premier jour ouvrable des vacances de printemps dans notre zone.

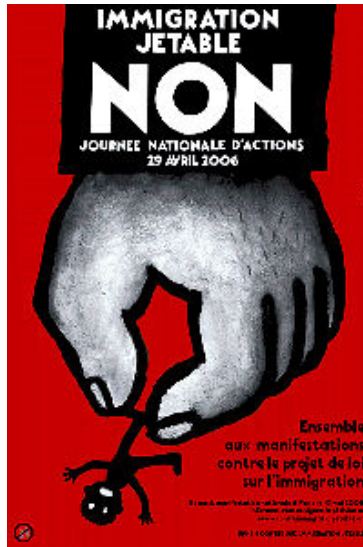
Le collectif représentant le Réseau Éducation Sans Frontière (<http://www.educationsansfrontieres.org>) a pourtant réussi à mobiliser près de 300 personnes, mais cela n'a pas suffi, le Préfet n'a pas souhaité surseoir à l'arrêt de reconduite à la frontière.

Il faut bien savoir que la circulaire, annoncée avec beaucoup de tambours et trompettes à l'automne, par le ministre de l'intérieur Sarkozy, selon laquelle il faut permettre aux enfants de terminer leur année scolaire, n'a bien sûr pas force de loi, ce que les juges du Tribunal Administratif de Dijon ne se sont pas privés de le dire à l'avocat le 3 avril.

Il faut, encore et encore, montrer autant que nous le pouvons que cette circulaire n'est rien d'autre qu'une entourloupe, qu'elle a permis seulement au ministre-candidat de faire des effets d'annonce dans tous les médias.

Le collectif poursuit son action pour le faire libérer.

Sylvie Debord
Secrétaire régionale Bourgogne
19 avril 2006



[Information sur la journée nationale d'actions du samedi 29 avril contre l'immigration jetable - Pétition en ligne](#)